

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Examen professionnel 1^{er} alinéa par promotion interne
INGÉNIEUR·E TERRITORIAL·E
Session 2022

Spécialité *Urbanisme, aménagement et paysages*

Option *Paysages, espaces verts*

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE

Question 1 :

a) Programme d'aménagement de la place Ingéplace

La place Ingéplace se doit d'être requalifier en profondeur pour répondre à la politique de développement durable de la commune notamment pour répondre à des enjeux à court termes de changement climatique et de développement d'îlots de fraîcheur mais aussi à long terme en accompagnant la mutation du quartier pour faire de cette place un lieu de rencontre intergénérationnelles et un lieu qui se traverse.

- Un îlot de fraîcheur pour ses habitants

Le premier enjeux du réaménagement de la place est la déminéralisation des espaces pour faire revenir la nature dans le quartier.

La place sera totalement déminéraliser pour accueillir deux espaces.

Une zone de prairie fleurie sur les $\frac{3}{4}$ de la place et une zone humide en frange Est permettant de récolter les eaux de pluie des bâtiments collectifs dans une zone humide et marine permettant l'infiltration de l'eau dans la nappe.

La voirie centrale et en bord de résidence Est sera requalifier en chemvert doux border de mares. Le square sera également déminéraliser pour accueillir des activités multigénérationnels à définir avec les usager.

Concernant le patrimoine arboré, un plan de plantation sera mis en place de remplacer les arbres morts, fossés non occupé et arbres en mauvais état sanitaire.

Des essences adaptées aux pression climatiques seront choisi pour remplacer petit à petit les platanes dans le but de diversifier les essences. Un verger haute tige assurant de l'ombre dans la prairie fleurie sera aménagé.

Des aménagement pour la biodiversité seront aménager pour augmenter la valeur écologique du site et participer au développement de la trame verte et bleue de la ville.

- Un parc au multiple usages organisés

Le but des aménagements sera de donner une âme de parc urbain à cette place en concilant les usages actuels urbain avec d'autres usages plus tournés vers la compréhension de son environnemt. L'aire de jeux sera maintenu dans le square en renouvelant les équipements et en délimitant des espaces générationels : enfance, adultes et anciens. Ainsi le terrain de pétanque sera déplacer à proximité de l'aire de jeux en respectant des zones tampon et permettant la rencontre.

Une placette sera aménagés en face de la mairie pour accueillir des événements de type marchés, événements festifs et animation ponctuel. Cet espace servira de point d'entrée du parc permettant d'ouvrir les accès au site.

Enfin une série d'aménagements pédagogiques et participatif pourraient être mis en place pour accentuer le retour à la nature et faire participer les habitants du quartier.

Ces aménagements pourraient être définis dans le cadre d'appel à projet : composteur collectif, barbecue collectifs, potager, mobilier...

- Une gestion des flux à organiser

Le site est d'une surface importante mais morcelé par le réseau de voirie existant.

- l'ancienne voirie centrale sera supprimé et remplacé par du chemvert piéton permettant de relier les éléments périphérique comme la mairie, l'église et les commerces aux zones habitées.

La voirie sera réduite à 1 voie pour limiter l'usage de la voiture et développer le réseau cyclable en aménageant des voies dédiées vélo, tout en gardant une capacité de parking sur le long terme.

b/ Plan d'aménagement de la place Ingéplace

Voir Plan en annexe.

c/ Planning de réalisation des travaux

Dans le cadre de la réalisation des travaux plusieurs phases de mise en œuvre vont être nécessaires. Le planning des travaux se déroulera sur 18 mois en trois phases.

- Une première phase consistera par la réalisation d'une étude pré-opéra faite par un bureau d'étude externe spécialisé dans l'implication du citoyen au projet d'aménagement.

Cette première phase de 6 mois permettra d'identifier les attentes des usagers et de définir les contraintes techniques du projet. Elle permettra également de définir un cahier des charges pour la consultation des entreprises pour les travaux.

- La deuxième phase comprend la sélection des entreprises et la mise en œuvre des travaux. Les travaux se dérouleront sur 6 mois à 12 mois permettant :

- Une préparation de chantier pour sécuriser le site pendant les travaux.

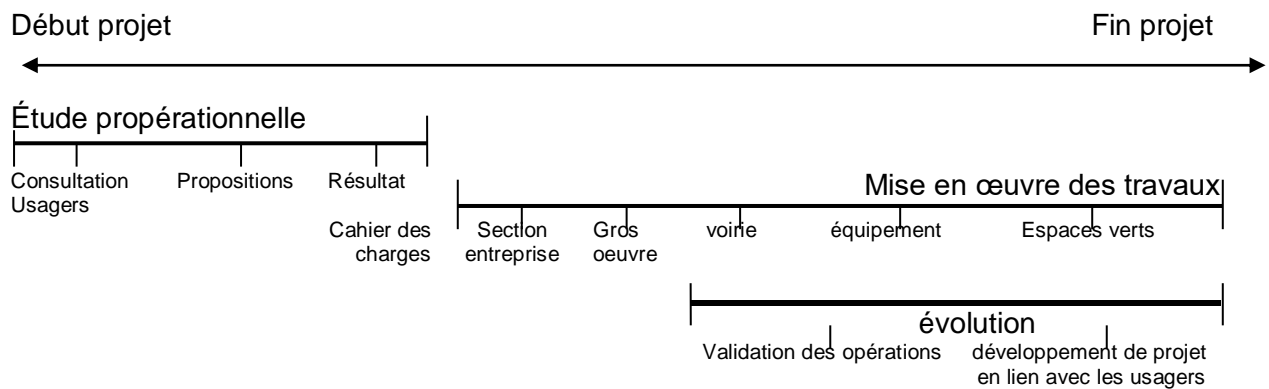
- Une étape de travaux de gros œuvre pour démonter les chaussées et modifier les réseaux ainsi que terrasser la zone humide

- Les voiries et chemverts seront ensuite aménagés pour structurer les espaces

- Les mobiliers, équipements et aire de jeux seront posés en fin de chantier

- Enfin la plantation, remplacement, élagage des arbres et semis des prairies fleuries se feront une fois la réception du gros œuvre validé.

- La troisième phase consistera en l'évaluation des travaux et le lancement d'appels à projets pour aider les usagers à se réapproprier le site et faire émerger de nouveaux usages portés vers la connaissance de la nature.



Question 2 :

Pour la réalisation des travaux de réaménagement, une enveloppe budgétaire a été estimée à 4 millions d'Euros.

Sur la base du cahier des charges qui sera réalisé lors de l'étude pré-opérationnelle une procédure de marché devra être mise en place.

Il est proposé de procéder dans le cadre d'une procédure de marché de travaux avec publicité adaptée permettant de définir des lots de travaux en fonction des aménagements prévus dans le projet. Le marché sera découpé en 4 lots :

- Lot 1 : Gros œuvre terrassement et réseau

↳ travaux de désimperméabilisation, modification et effacement des réseaux, zone humide

- Lot 2 : Voirie et chemvert

↳ travaux sur voirie pour modifier les voies existante et création de liaison douce

- Lot 3 : Équipement et mobilier

↳ travaux d'aménagement d'aire de jeux, équipement sportifs

- Lot 4 : Aménagement paysager

↳ travaux d'abatage, élagage et plantation et mise en place de verdissement (gazon fleuri, pelouse)

Question 3

a) Obtention du label commune Nature

Commune d'Ingéville
Service Aménagement
paysager des espaces
public

Note d'information à l'attention des élus

Objet : Plan d'action pour l'obtention du label commune Nature

Vous avez sollicité notre service pour candidater au label commune Nature.

Dans cette note nous vous présenterons les enjeux pour la commune et dans un second temps le plan d'action pour obtenir le label.

Un label pour valoriser la politique durable de la ville

À l'image du label des villes fleuries dont nous avons 4 fleurs, le label commune Nature permet de mettre en avant les pratiques de la ville.

Il permet la reconnaissance de l'engagement politique, de l'implication des équipes et des solutions proposées pour préserver la biodiversité et les ressources en eau.

Il permet également de communiquer auprès du grand public mais aussi de les sensibiliser et surtout participer à l'effort collectif.

Ce plan d'action, pour répondre au label, on découpera en quatre thématiques pour identifier les pratiques, former, protéger et diffuser.

Plan d'action commune Nature

Pour répondre au label, la ville doit identifier et analyser ses pratiques en matière d'espace vert.

→ Diagnostic des méthodes de gestion

Dans un premier temps, un audit sera fait en interne avec la grille de critères du label pour identifier dans nos pratiques de gestion, les éléments répondant au label, ceux à améliorer et ceux à développer.

Un plan de gestion différencié sera finalisé lors de cette pratique.

→ Mise en place d'un programme de formation

Pour que les agents communaux puissent répondre aux exigences du label, un programme de formation sera mis en place afin que tous les agents des espaces verts soient maîtres des méthodes et techniques de gestion différenciée.

→ Lancement d'une démarche de préservation de la biodiversité

Pour bien gérer, il faut connaître. Ainsi il est proposé de lancer une démarche de préservation de la biodiversité en commençant par développer le niveau de connaissance naturaliste.

Un programme de type Atlas de la biodiversité communale, en partenariat avec l'office française pour la biodiversité, pourrait être mis en place pour identifier les espaces à enjeux dans la commune et les espèces patrimoniales.

→ Programme Nature et citoyenneté

Un des objectifs du label est de faire participer les citoyens sur la thématique de la nature.

Ainsi un programme nature en ville pourrait être lancé comprenant une offre d'animation nature de proximité pour les familles et les scolaires.

b) Sensibilisation et animation autour du réaménagement d'Ingéplace

Le réaménagement de la place Ingéplace est un projet d'aménagement urbain mais surtout social.

Outre l'implication des riverains dans le projet d'aménagement de la phase avant-projet il est nécessaire de proposer une sensibilisation et des animation autour du projet.

Nous verrons comment peut on passer d'une sensibilisation à une intégration via une participation.

Faire du projet de Parc, un projet citoyen

Dans un premier temps nous proposons l'organisation d'une réunion publique en Mairie.

Cette réunion publique permettra de poser les bases du diagnostic lors d'une présentation et les grands principes d'aménagements.

Elle pourra être associée à la mise en place d'ateliers thématique pour définir avec les usagers leurs envies mais aussi identifier des citoyens référents plus impliqués et faisant office de locomotive auprès des autres usagers.

Une exposition pourra également compléter le dispositif de sensibilisation pour évoquer la transformation du site.

Ensuite une phase de visite de chantier pourra être mise en place en respectant la règle de sécurité pour présenter l'évolution des travaux, répondre aux interrogations.

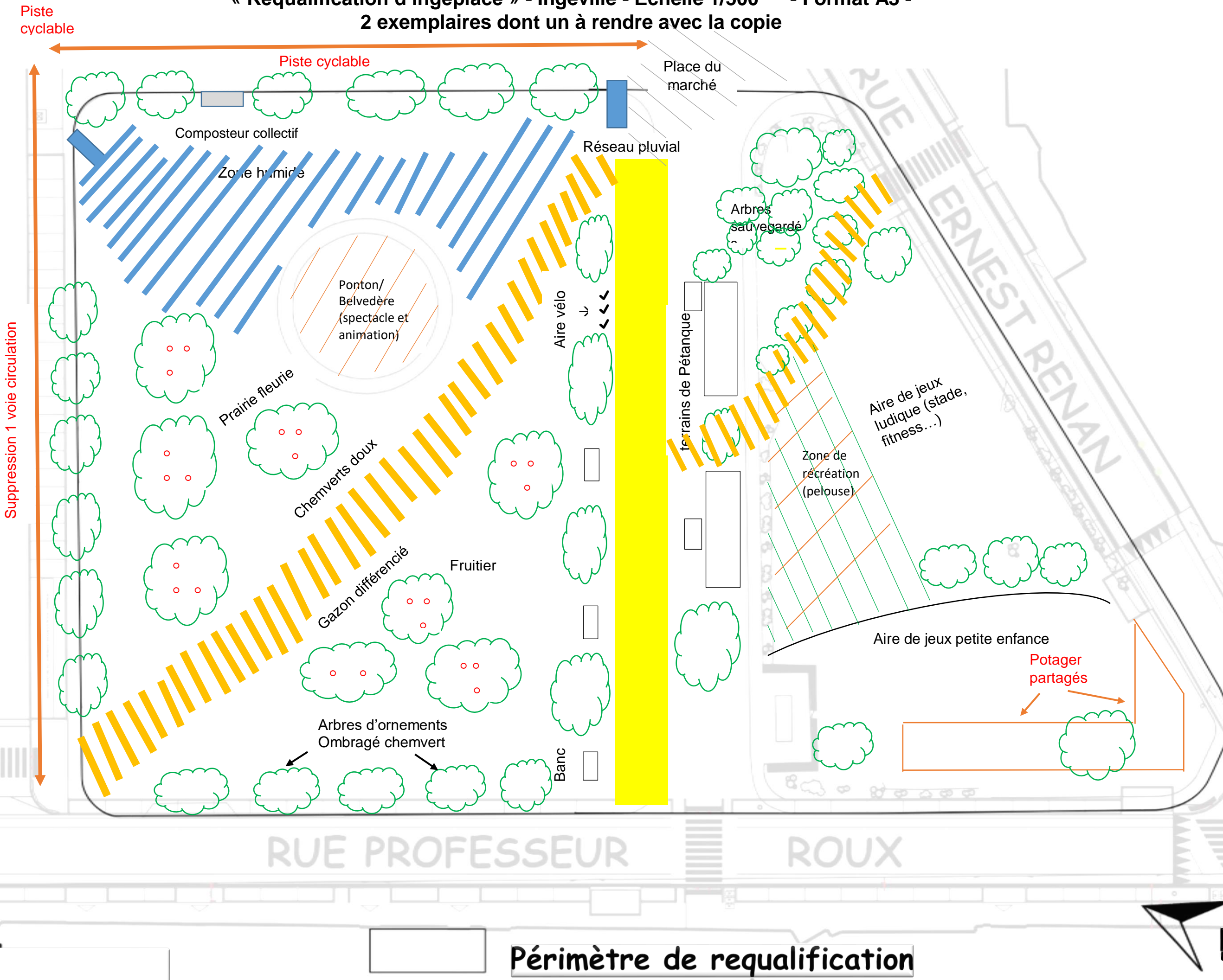
Des points infos pourront être mis en place lors d'événements marchés pendant les travaux.

Des animations plus spécifiques seront proposées aux familles le week end et aux scolaires la semaine. Des opérations nationales comme « sauvage de ma rue » qui identifie les plants des trottoirs ou « oiseaux des jardins » seront relayées au public.

Enfin, un budget participatif pourra être proposé pour permettre à des associations de quartier de proposer des actions en faveur de la biodiversité et du lien entre les générations. Une charte de l'Écocitoyenneté pourra être proposée par nos élus pour mettre en avant les acteurs locaux.

PLAN 1

« Requalification d'Ingéplace » - Ingéville - Echelle 1/500^{ème} - Format A3 -
2 exemplaires dont un à rendre avec la copie



RUE PROFESSEUR

ROUX

Périmètre de requalification

